



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion d'information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Jeudi 7 septembre 2023, en préfecture

Territoire : Arrondissement d'Argenteuil

SOMMAIRE

I. La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)

II. Portrait des EnR dans le Val-d'Oise

III. Les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAENR)

IV. Présentation des données cartographiques

Introduction

par Mme Laetitia CESARI-GIORDANI
Secrétaire générale de la préfecture,
Sous-préfète de Pontoise,
Référente ENR

I – La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)

Rappel du contexte

- Accords de Paris sur le Climat : objectif de limiter le réchauffement global à moins de 2°C
- La France a un objectif de neutralité carbone à horizon 2050
- Un mix énergétique français basé à 60 % sur des énergies fossiles importées
- Un parc nucléaire dont 26 des 56 réacteurs arriveront au terme des 50 ans d'exploitation en 2035
 - Quels que soient les choix pour le futur mix électrique français, de nouveaux réacteurs nucléaires ne pourront pas entrer en service avant 10 ou 15 ans.

=> Seul le développement massif des énergies renouvelables nous permettra de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer, tout en réduisant nos émissions de CO2.

- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), précisé dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), prévoit le développement massif des EnR comme levier majeur de la décarbonation de l'énergie

=> Enjeu de planifier le développement des EnR

La planification des énergies renouvelables terrestres

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son **article 15** la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Cet article demande aux communes de définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables.



L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

Dossier de presse complet sur la planification des ENR :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_Elus_JUI2023_Planification_energies_renouvelables.pdf

Site du Ministère de la transition énergétique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>

La loi a mis en place un **référént préfectoral** dont le rôle consiste notamment à faciliter les démarches administratives des pétitionnaires et de fournir un appui aux collectivités territoriales dans leurs démarches de planification de la transition énergétique.

II – Portrait des EnR dans le Val-d'Oise

1) A l'échelle de l'Île-de-France

L'Île-de-France c'est :

18 %

de la population française
sur 2 % du territoire national
(région la plus peuplée de France
avec 12,3 millions d'habitants).

1/4 des surfaces
de bâtiments
tertiaires* français,
soit 140 millions de m².

43 millions
de déplacements quotidiens,
dont 35 % en voiture ou deux-roues
motorisées.

*Locaux concernés par les
obligations du dispositif «éco-
énergie tertiaire».



90%
d'énergie
importée

63%
d'énergie fossile

5,2
millions de **voitures**
thermiques

55%
des bâtiments
considérés comme des
passoires énergétiques

9%
des consommations
énergétiques couvertes
par la **production**
locale d'EnR&R

Énergie renouvelable locale : une production limitée, malgré un potentiel remarquable pour la chaleur renouvelable

91 % de la production locale d'EnR&R couverte par de la **chaleur** (incinération d'ordures ménagères, géothermie, biomasse).

X 2 c'est le potentiel de développement de la **géothermie profonde**.

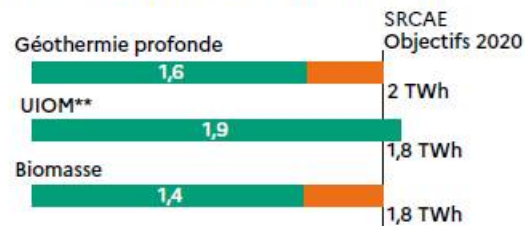
37 éoliennes installées sur les **600 km²** du territoire francilien favorables réglementairement à l'éolien.

7 % du **gaz** consommé par des bâtiments situés à moins de 50 m d'un réseau de chaleur.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET OBJECTIFS DU SRCAE* 2020

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Chaleur renouvelable sur réseau



Autres énergies renouvelables

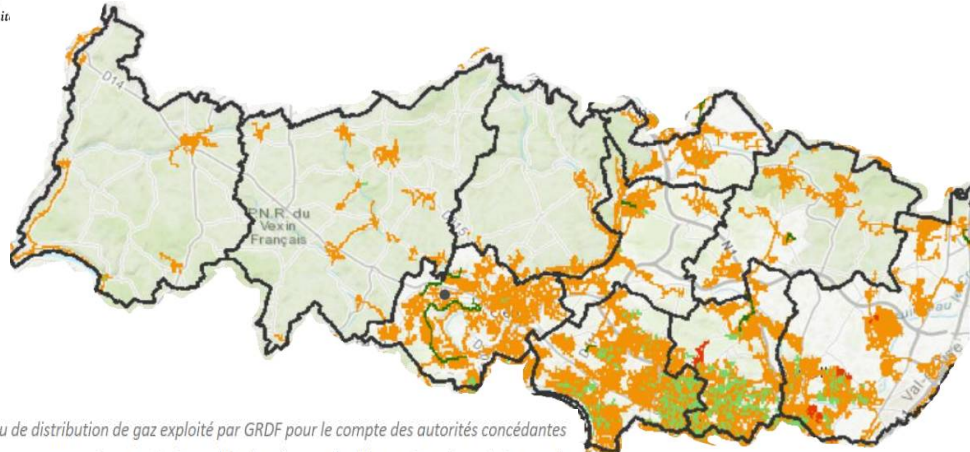
(non exhaustif)



* Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie

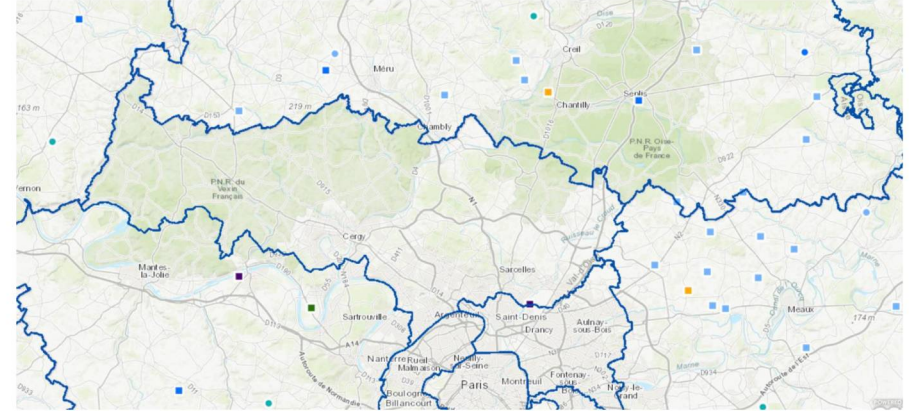
** Unités d'incinération d'ordures ménagères

2) A l'échelle du département



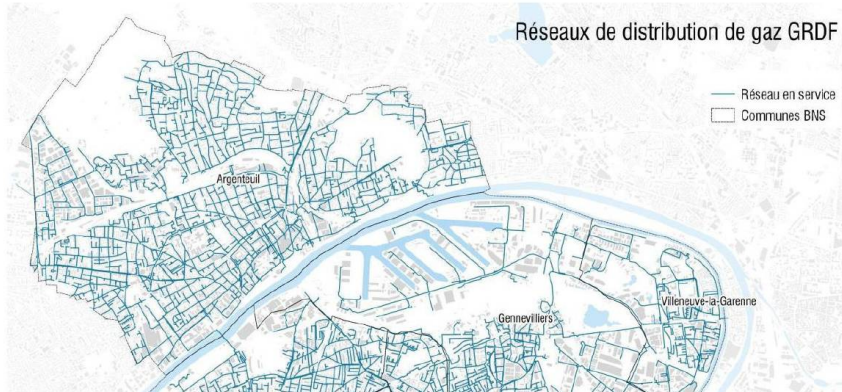

 Réseau de distribution de gaz exploité par GRDF pour le compte des autorités concédantes
 Source : Cartographie des réseaux électriques et gaziers - data.gouv.fr

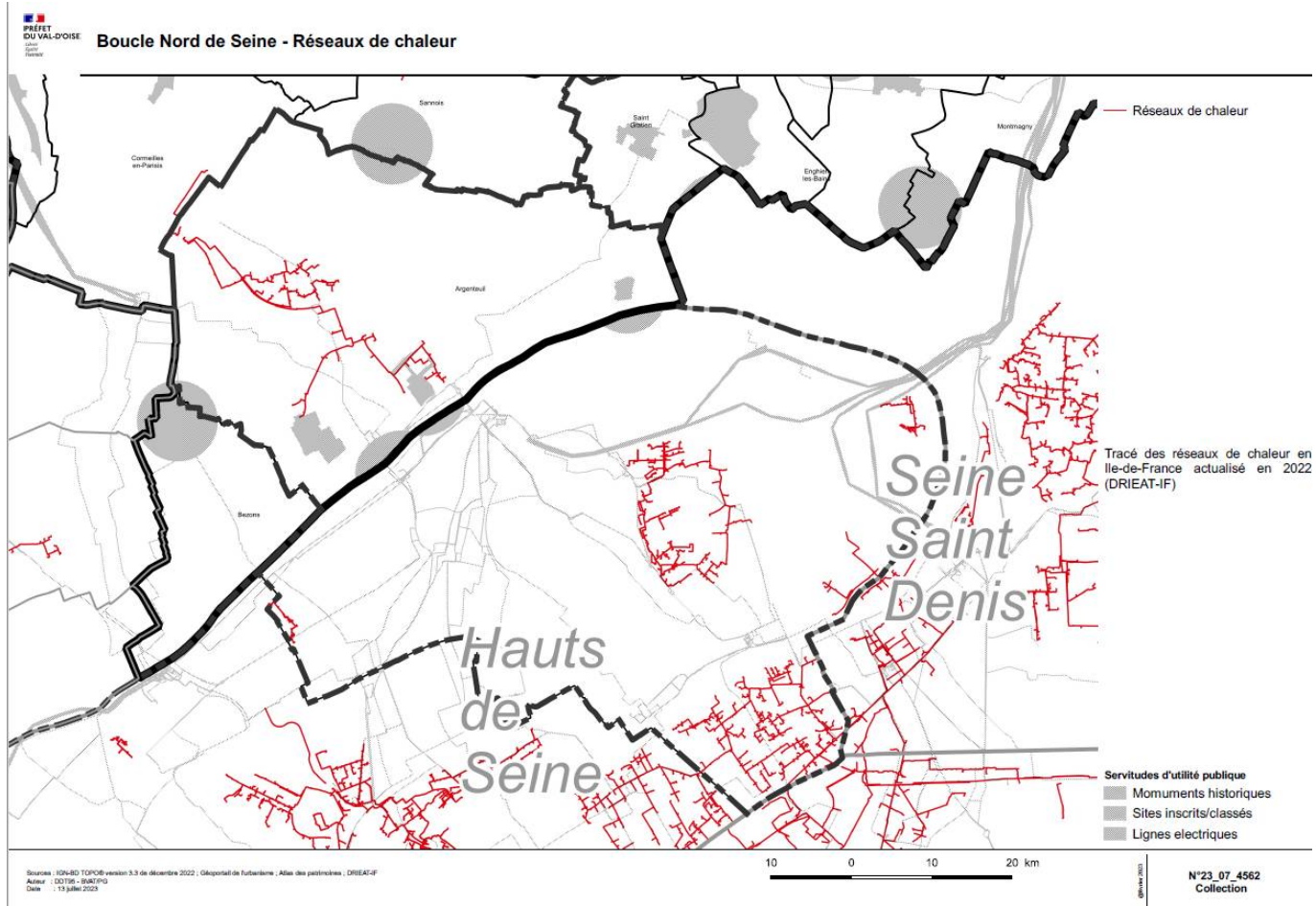
Unités de méthanisation en injection autour du département du Val d'Oise*



*Données à fin 2022

Figure 51 - Réseau de gaz GRDF (Vizea, 2019 d'après données GRDF)





Exemple : le diagnostic ENR&R du PCAET de ValParisis

8. Bilan actuel de production d'énergie renouvelable

La production actuelle d'EnR s'élève à 92,2 GWh environ. Elle permet de couvrir 2,4% des consommations finales d'énergies du territoire, tous secteurs confondus.

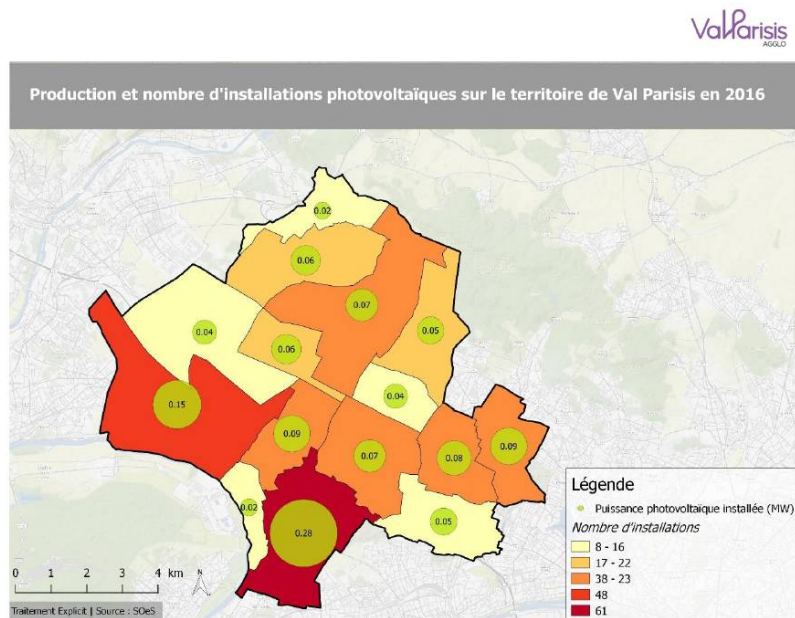


FIGURE 2 : ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DU TERRITOIRE EN 2016 PAR COMMUNE (DONNEES : SOES)

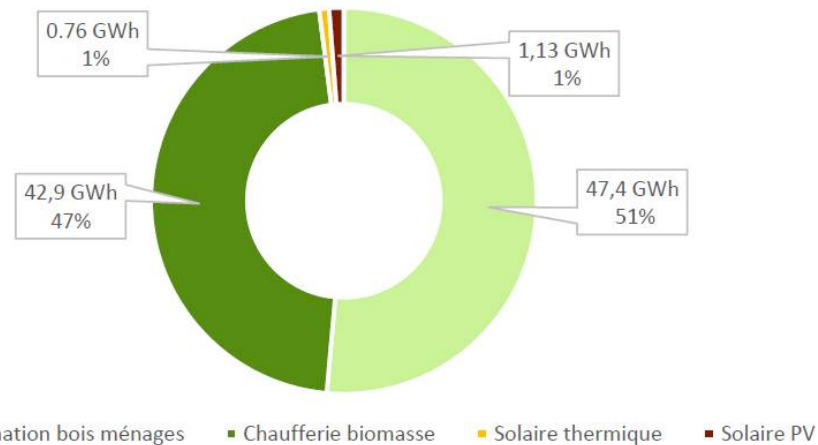


FIGURE 4 : ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE, PAR FILIERE

III - Les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAENR)

De quoi s'agit-il ?

- **Une cartographie** proposée par les communes



délibération du conseil municipal

- **Une concertation locale**, prévue par la loi, sur cette cartographie avec les co-citoyens
- En lien avec l'EPCI qui est compétent en matière de PCAET, voire de schéma directeur des énergies :



débat à mener au sein du conseil communautaire

- Les zones sont renouvelables **par période de 5 ans**
- Un outil **facultatif**, mais qui ouvre une boîte à outils : partage de la valeur, avantages financiers, possibilité de créer des zones d'exclusion...

Ces zones reflètent une volonté politique locale

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones.

Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées.

Des mécanismes financiers incitatifs pourront être introduits pour encourager les développeurs à se diriger vers ces terrains préférentiels pour les communes, en plus de l'avantage pour eux de savoir que leurs projets sont attendus positivement par les élus locaux :

- Des **bonus dans les appels d'offres** pour les projets se développant sur ces zones
- Une **modulation tarifaire** afin de prendre en compte le productible pouvant être plus faible sur ces zones

Pour les projets se développant hors de ces zones, un **comité de projet sera obligatoire**.

Quel intérêt pour la collectivité ?

- Accroître l'autonomie énergétique du territoire
- Organiser et structurer le débat local sur l'intégration territoriale des EnR
- Tenir compte de l'ensemble des enjeux et contraintes du territoires pour maîtriser les impacts du développement des EnR
- Engager plus rapidement un dialogue avec les porteurs de projets d'ENR (échanges techniques, acceptabilité induite via la consultation publique en amont)
- Orienter le développement des EnR, via la possibilité d'intégrer les zones dans les documents d'urbanisme (PLU)



La DDT peut vous conseiller sur cette intégration

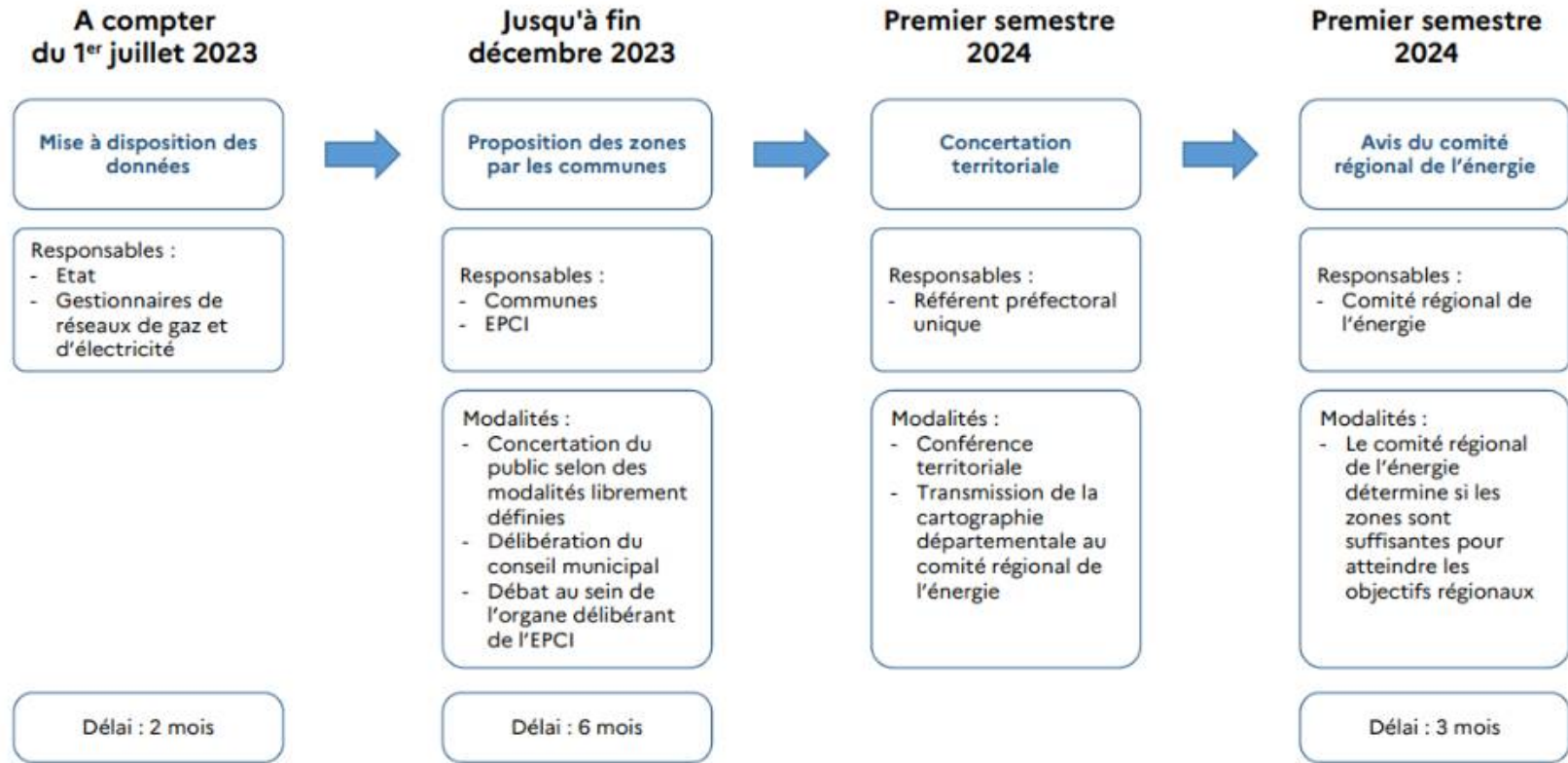


- Être un territoire attractif pour les entreprises et les habitants

Quel intérêt pour les porteurs de projets ?

- Délais de procédures/sécurisation des projets :
 - Délais d'instruction réduits (avis du commissaire enquêteur post enquête publique, réduction de la phase d'examen des demandes d'autorisation environnementale)
 - Si projet en ZAENR : acceptabilité locale a priori acquise
 - Si projet hors ZAENR : nécessité de comité aux frais du porteur
- Économiques :
 - Inclusion en ZAENR = critère permettant de départager les candidats aux appels d'offres de la CRE
 - Mécanismes financiers pourront être introduits dans les appels d'offres aux nouveaux dispositifs nationaux de soutien tarifaire, pour encourager les développeurs à se diriger vers ces terrains préférentiels

Calendrier de définition des ZAENR



Exemple de consultation publique de la ville de Laon (02) : [lien](#)

S2 2024 : Arrêt des ZAENR par le référent préfectoral (après nouvelles propositions des communes si la 1^{ère} cartographie est jugée insuffisante par le CRE)
Concertation et adoption de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie et de la stratégie nationale bas carbone

2025 : Régionalisation des objectifs de la PPE après avis des CRE
Révision des ZAENR en cohérence avec la nouvelle PPE

Comment faire concrètement pour dessiner les zones ?

- **Une carte par catégorie** de sources EnR et de type d'installation de production d'EnR,
- Prendre en compte la nécessaire **diversification des EnR** en fonction des potentiels du territoire et de la puissance déjà installée sur le territoire (ex : solaire PV, géothermie, méthanisation...),
- Cartes à remonter : toutes dans un **format SIG, sur fond de plan cadastral numérisé**.

Le rôle important des intercommunalités

- **Débat** au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones d'accélération identifiées dans le projet de territoire (article 15, alinéa II-2°)
- **Aide technique SIG** aux communes pour identifier les zones
- **Coordination des communes** en vue d'une cohérence des zones identifiées avec le projet du territoire
- **Coordination et appui de la concertation locale** qui reste à la main des communes



Animation, structuration et planification du travail à l'échelle de l'EPCI

L'État et les partenaires vous appuient pour définir les zones

- Appui et conseil de la DDT :



appui notamment via le réseau SIG animé par la DDT

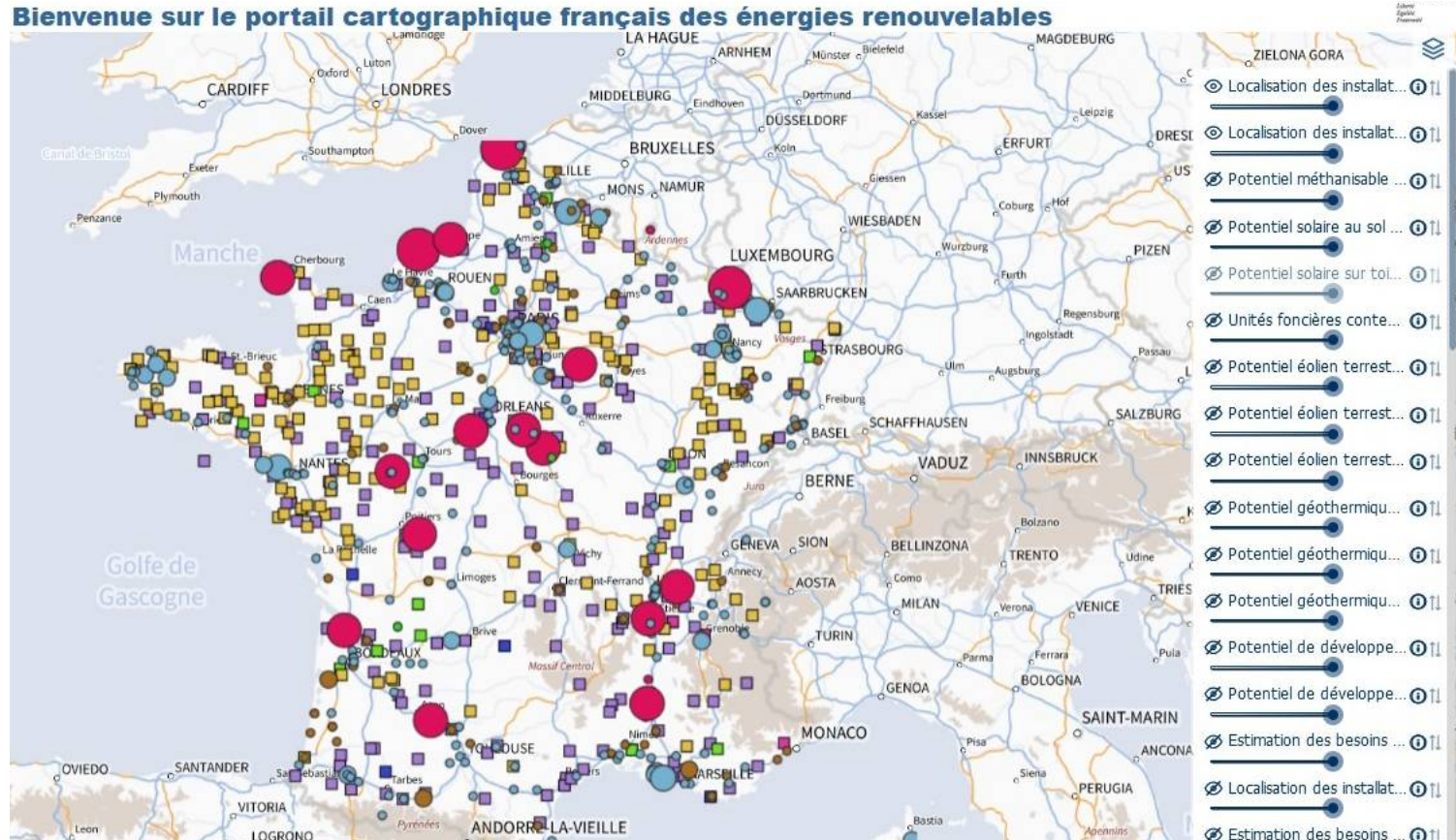
- Appui du niveau régional : DRIEAT (France Chaleur Urbaine....)
- Appui de l'ADEME – délégation Ile-de-France
(référente Val d'Oise : Mme COHUET, experts en chaleur renouvelable, outil ENR'Choix, Fonds Chaleur...),
- Appui des gestionnaires de réseaux : GRDF, ENEDIS
- Outils nationaux : portail cartographique, webinaires, foire aux questions, plaquette informative destinée aux élus, guide « pas à pas ».... :

[Lien vers le site du ministère de la transition écologique](#)



IV – Présentation des données cartographiques



Le portail cartographique



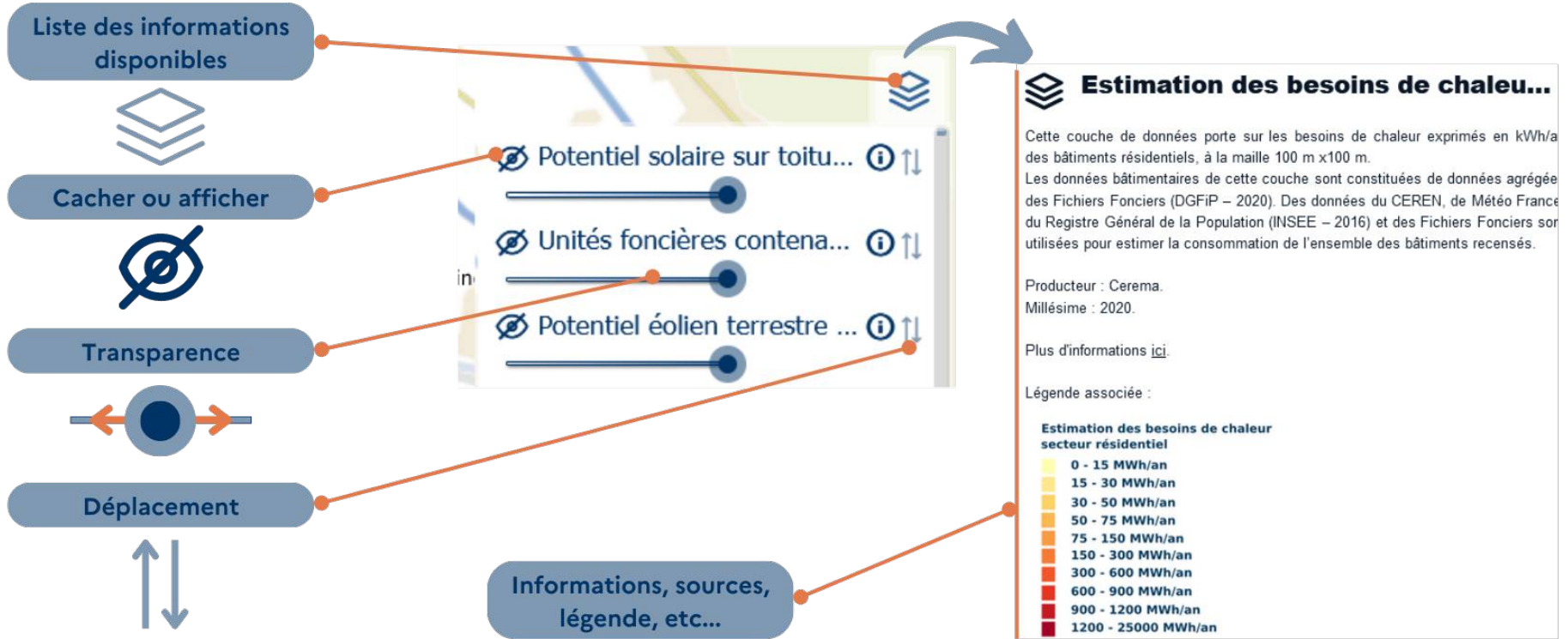
Capture d'écran avec 2 indicateurs :
Installation de cogénération et installations produisant et/ou exploitant du biogaz à partir de traitement de déchets

Outil à disposition : le guide pas à pas

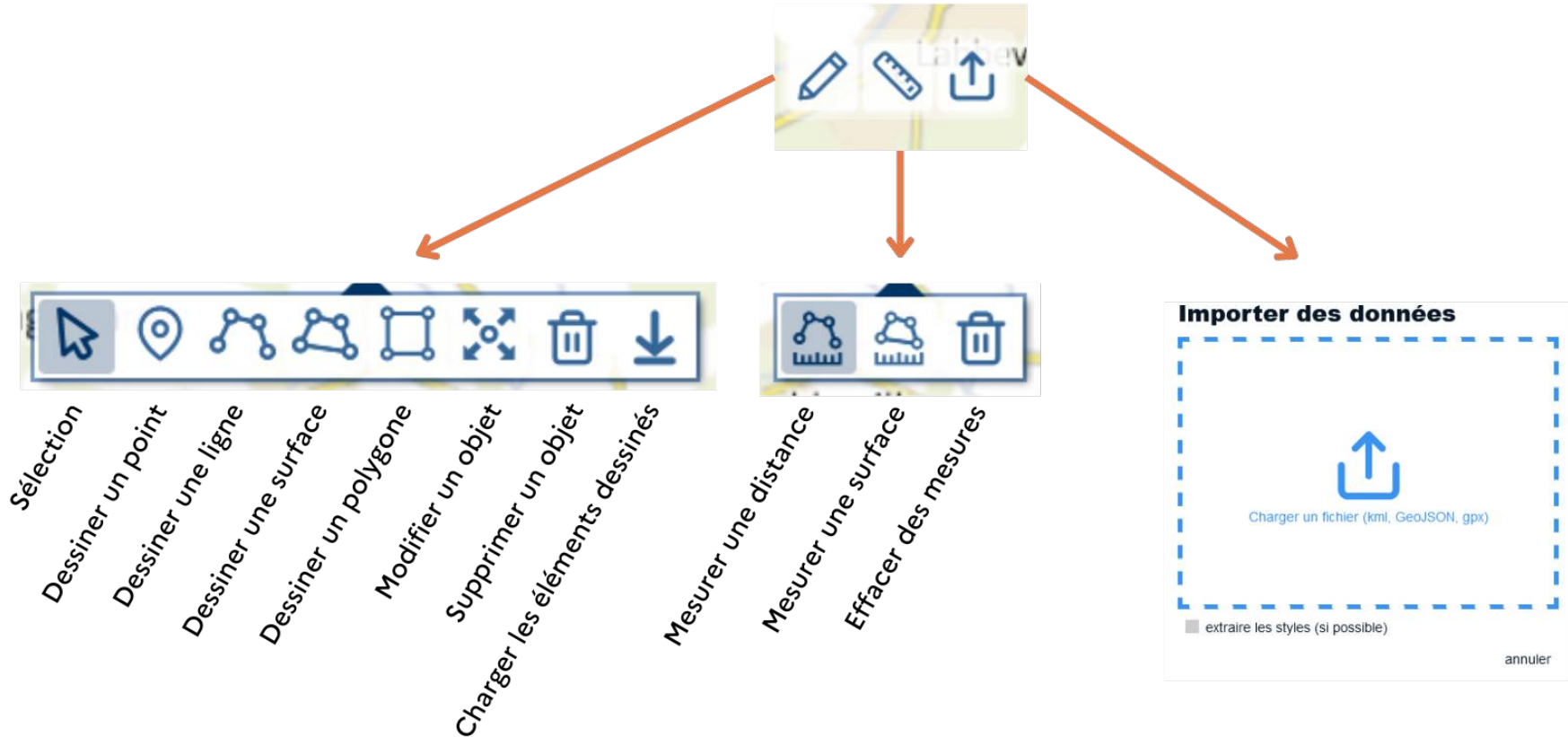


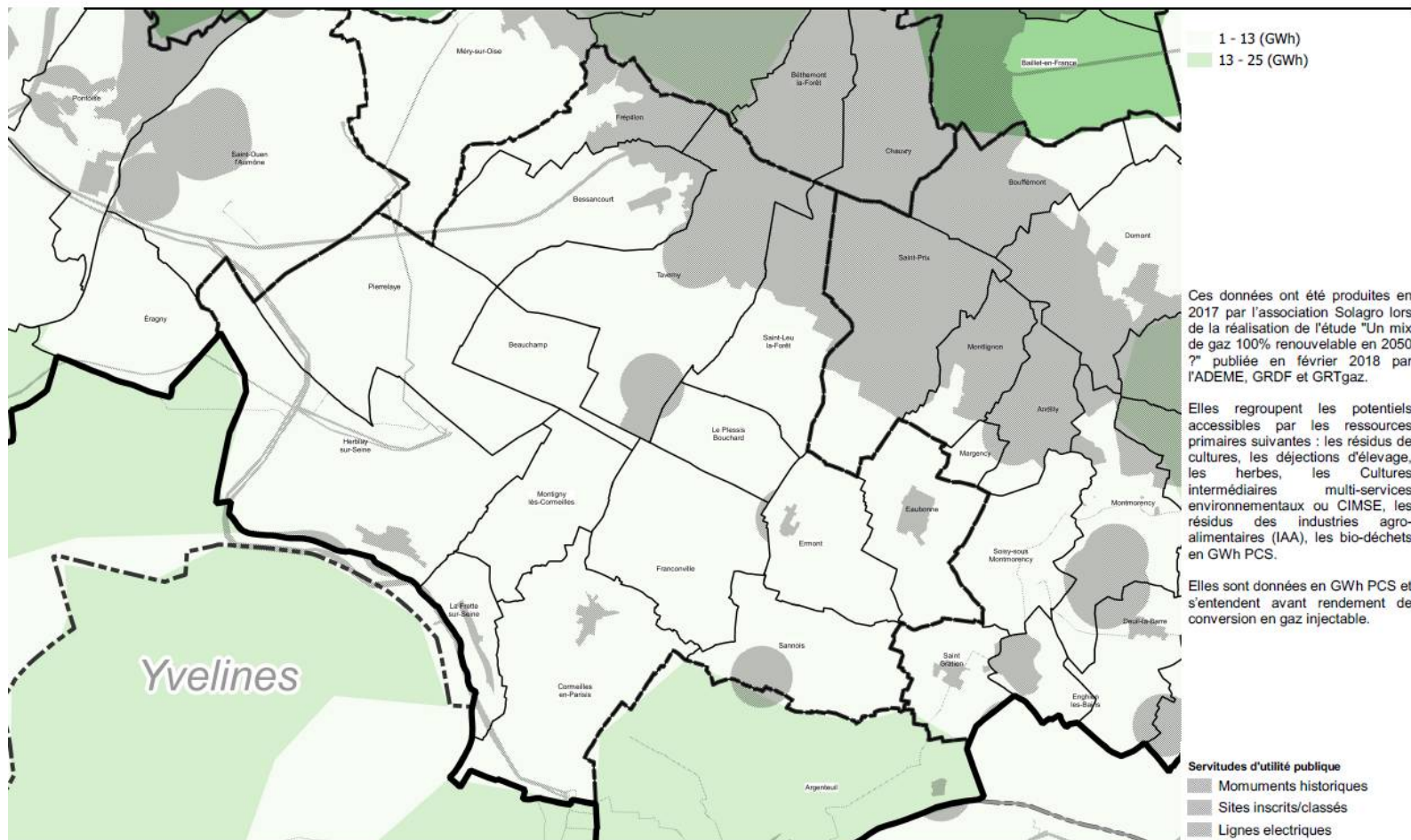
Étape	Pas-à-pas	Action à faire	Résultat obtenu
<p>A. Connaissance du potentiel sur le territoire</p>	<p>Rechercher la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> soit en utilisant l'outil « loupe » pour faire une recherche (situé en haut et à gauche de la fenêtre carte), en tapant les premières lettres du nom de la commune, puis en la sélectionnant dans la liste déroulante qui s'affiche soit en zoomant directement sur la carte Ici, l'exemple porte sur la commune de Saint-Germain-en-Laye 		

Prise en main



Outils à disposition



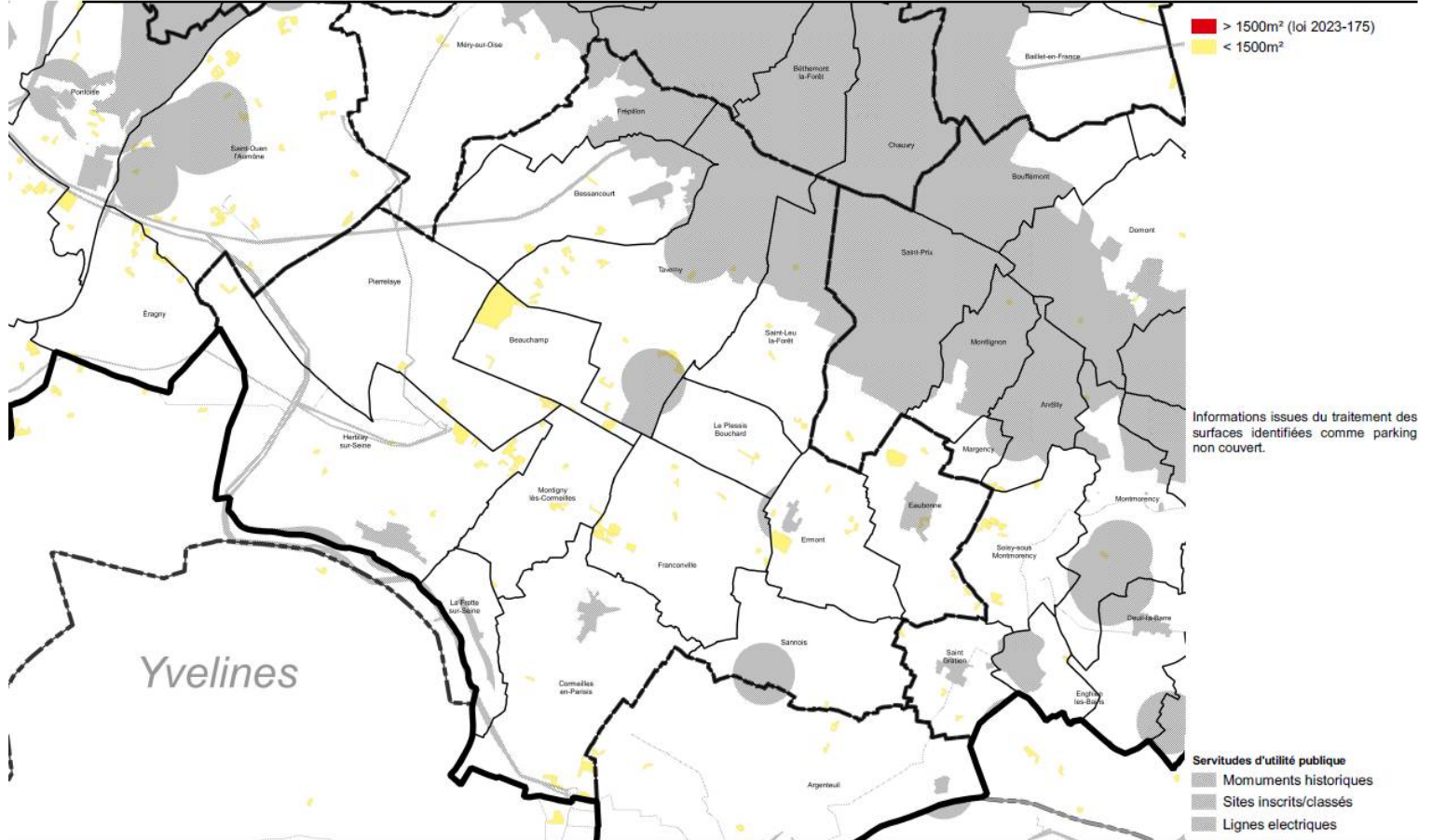


Source : IGN-BD TOPO® version 3.3 de décembre 2022 ; Géoportail de l'urbanisme ; Atlas des pastinères ; GRTgaz, GRDF, ADEME-ODREpendite
Auteur : DDT95 - SURETIPG
Date : 17 juillet 2023



06/09/2023

CA Val Parisis - Potentiel solaire sur parkings



Sources : IGN-AD TOPOR® version 3.3 de décembre 2022 ; OpenStreetMap ; Atlas des pastinaires ; Fiches/Forciers-CEREMA.

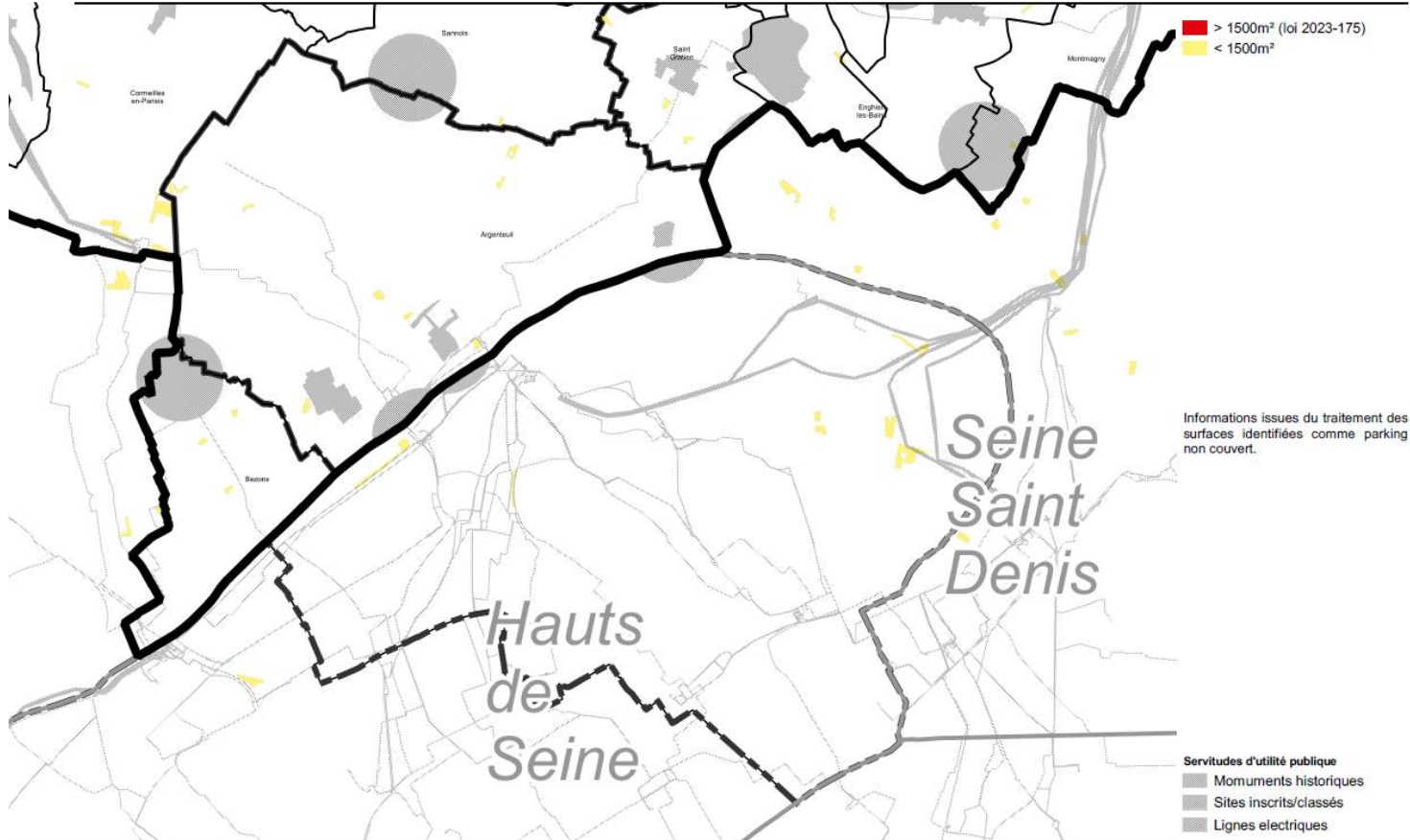
 Auteur : DDT78 - BAE/PG

 Date : 13 juillet 2023

N°23_07_4562

 Collection

Boucle Nord de Seine - Potentiel solaire sur parkings

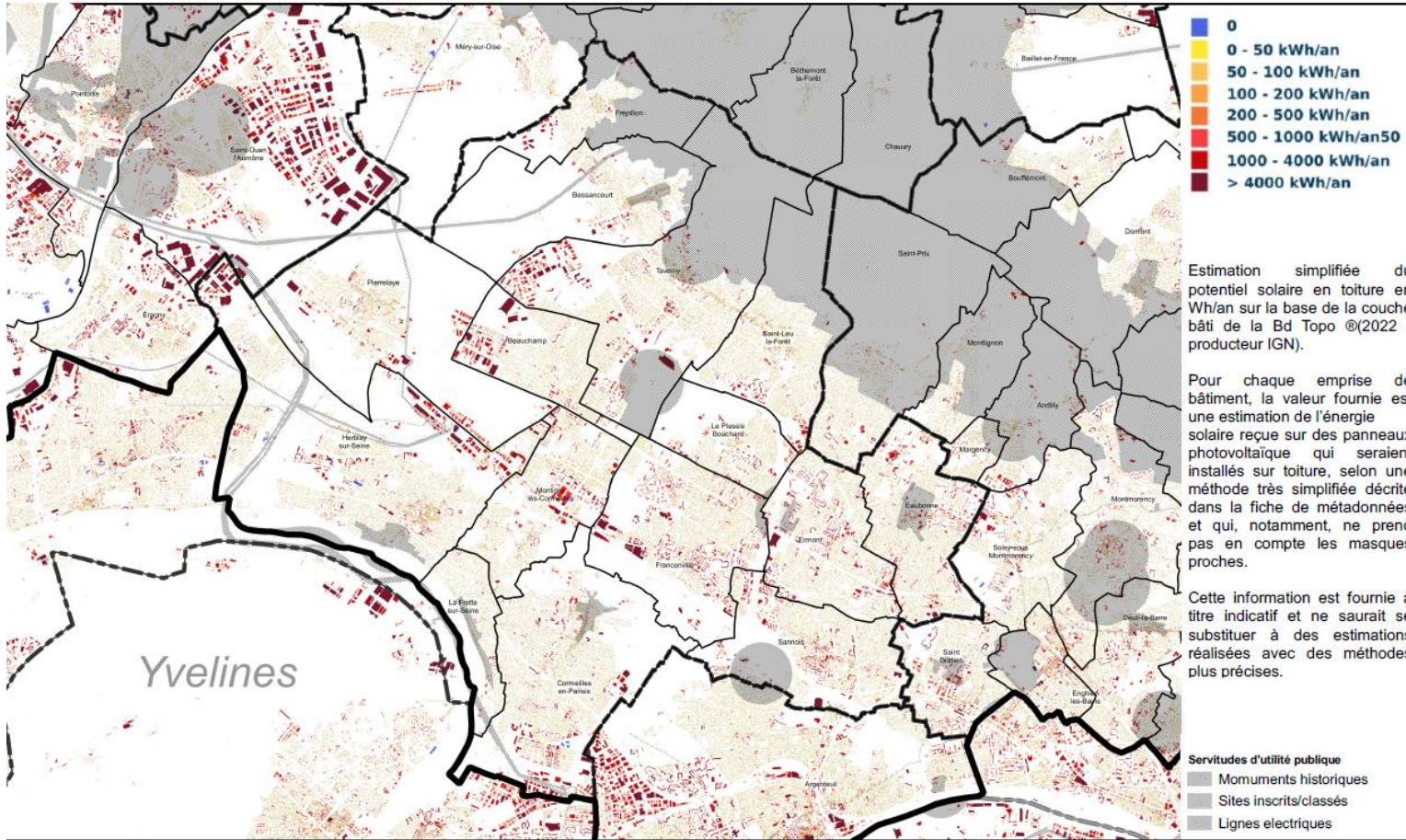


Sources : IGN-BD TOPO® version 3.3 de décembre 2022 ; Géoportail de l'urbanisme ; Atlas des patinoires ; FichiersFonders-CEREMA ;
OpenStreetMap
Auteur : DDT95 - BUREFPG
Date : 13 juillet 2023

10 0 10 20 km



N°23_07_4562
Collection



Estimation simplifiée du potentiel solaire en toiture en Wh/an sur la base de la couche bâti de la Bd Topo ©(2022 - producteur IGN).

Pour chaque emprise de bâtiment, la valeur fournie est une estimation de l'énergie solaire reçue sur des panneaux photovoltaïques qui seraient installés sur toiture, selon une méthode très simplifiée décrite dans la fiche de métadonnées et qui, notamment, ne prend pas en compte les masques proches.

Cette information est fournie à titre indicatif et ne saurait se substituer à des estimations réalisées avec des méthodes plus précises.

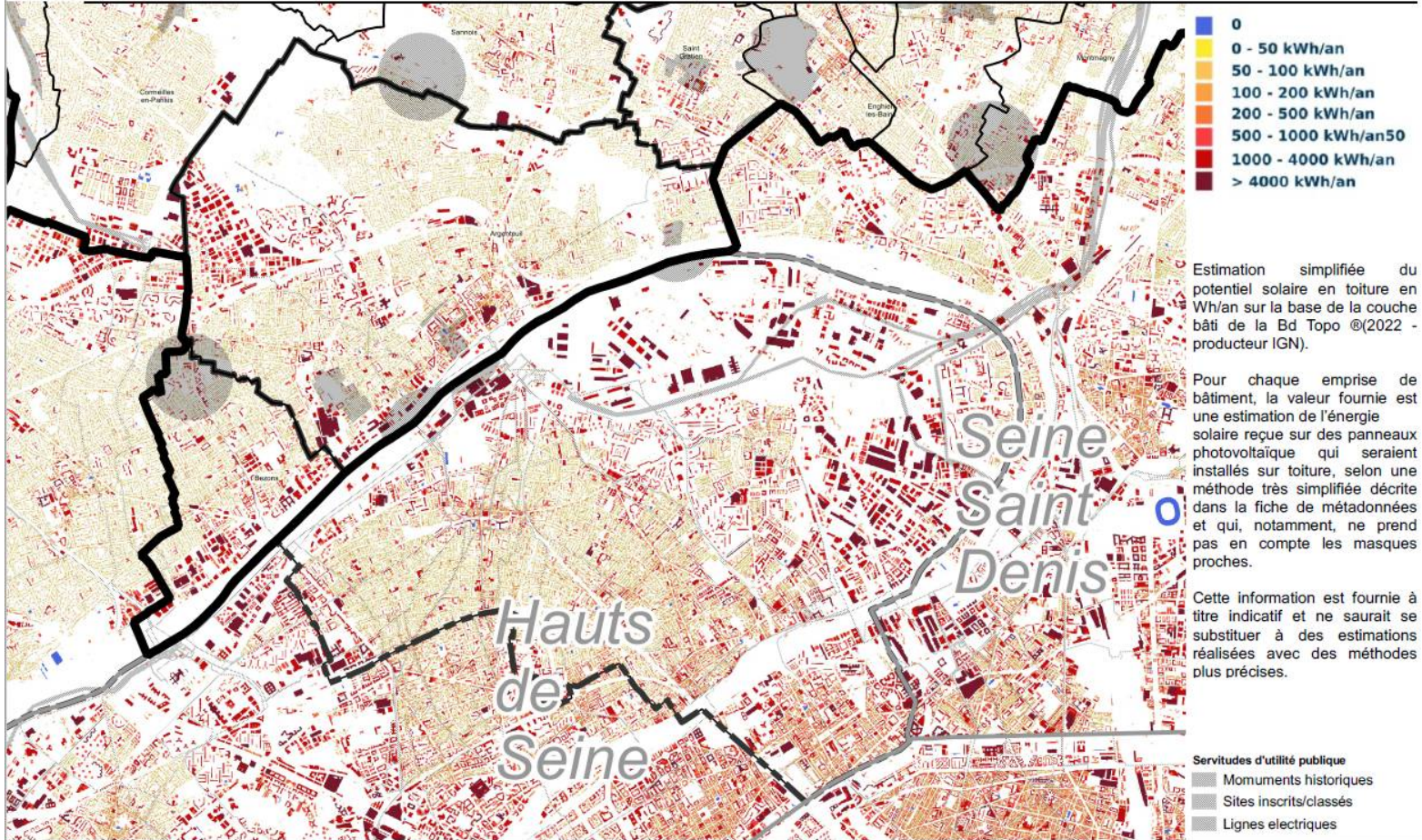
Servitudes d'utilité publique

- Monuments historiques
- Sites inscrits/classés
- Lignes électriques

Source : IGN-BD TOPO version 3.3 de décembre 2022 ; Géoportail de l'urbanisme ; Atlas des patrimoines ; Portail ERI-CEREMA
Auteur : DDT95 - SUAT/PG
Date : 15 juillet 2023



Boucle Nord de Seine - Potentiel solaire sur toiture (méthode simplifiée)



Estimation simplifiée du potentiel solaire en toiture en Wh/an sur la base de la couche bâti de la Bd Topo ©(2022 - producteur IGN).

Pour chaque emprise de bâtiment, la valeur fournie est une estimation de l'énergie solaire reçue sur des panneaux photovoltaïques qui seraient installés sur toiture, selon une méthode très simplifiée décrite dans la fiche de métadonnées et qui, notamment, ne prend pas en compte les masques proches.

Cette information est fournie à titre indicatif et ne saurait se substituer à des estimations réalisées avec des méthodes plus précises.

Servitudes d'utilité publique
 ● Monuments historiques
 ■ Sites inscrits/classés
 — Lignes électriques

Sources : IGN-BD TOPO@version 3.3 de décembre 2022 ; Océanairiel de l'urbanisme ; Atlas des patrimoniers ; Portail EIR-CEREMA
 Auteur : DDT95 - BUREAU
 Date : 13 juillet 2023



© 2023

N°23_07_4562
Collection

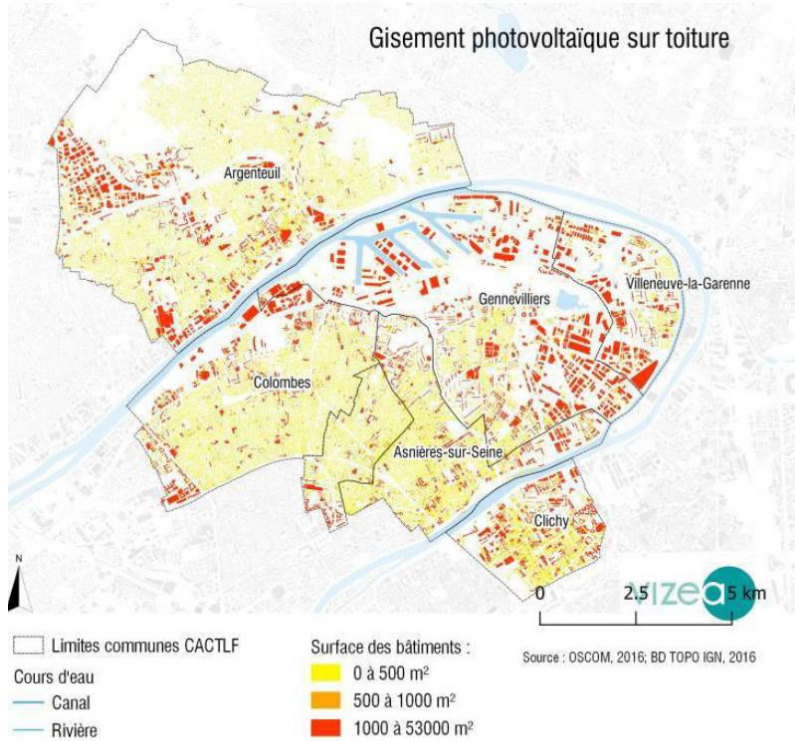
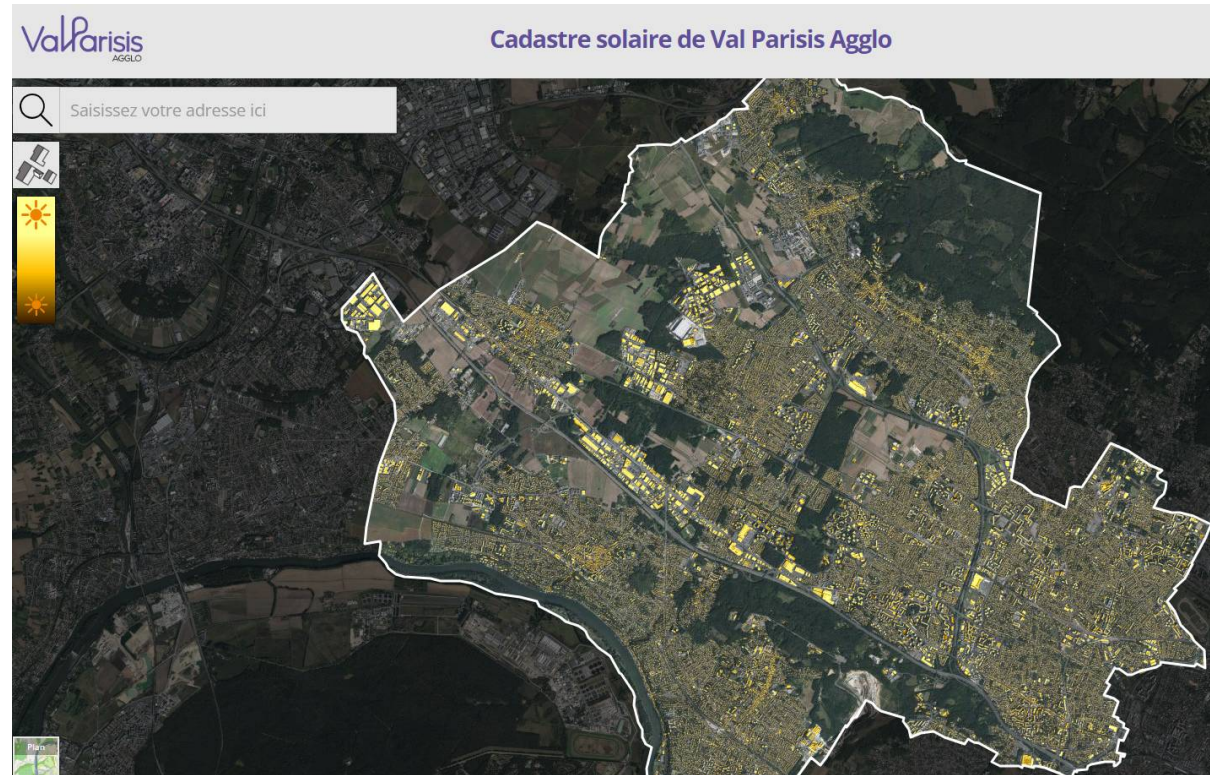


Figure 64 - Gisement photovoltaïque (Vizea, 2019)



Contacts :

- ADEME : severine.cohuet@ademe.fr
 - GRDF : clothilde.mariusse@grdf.fr
 - ENEDIS : colloc-95@enedis.fr
 - SICAE-VS : p.perrot@sicae-vs.fr
 - Géothermie (AFPG) : armand.pomart@afpg.asso.fr
 - DDT : Idelma COLLYMORE, chargée de mission transition énergétique ; Eric LECLERC, responsable du pôle géomatique
- Boîte mail fonctionnelle : zaenr@val-doise.gouv.fr

Liens utiles :

Portail cartographique national : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Guide pas à pas national : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Portail_EnR_Guide_Pas_a_Pas_eolien_solaire_chaleur_v2.pdf

Fiches ADEME : <https://bibliothèque.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire-9791029721779.html>

Portail Enedis : <https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>

Portail OFB : <https://naturefrance.fr/actualites/energies-renouvelables-un-outil-pour-eclairer-les-communes-sur-les-zonages>



Réservez la date !

Webinaire sur la géothermie

Judi 5 octobre 2023 de 10h00 à 11h30

Contact : cdte@val-doise.gouv.fr

Ressources : [Lien CDTE](#)

A bientôt...